

## INSTITUER. POUVOIR, CONTRAINTE ET TRANSGRESSION DE L'INSTITUTION AU CONGO

*Mais la misère partout maîtresse  
permettait-elle encore de rêver ?*

Édouard Glissant

*La société se paie toujours elle-même de  
la fausse monnaie de son rêve.*

Marcel Mauss

**Justin BISANSWA,**  
Professeur.  
Université Laval,  
Québec, Canada  
Université de  
Lubumbashi,  
RD Congo.  
justin.bisanswa@  
lit.ulaval.ca

**L**a régularité de la passe d'armes entre l'État et ce qu'on appelle la société civile au sujet du respect ou de la violation de la loi amène à s'interroger sur la légitimité de la représentation au Congo. Si l'État accuse, au motif des « lois de la République » dont il est l'incarnation et le garant, la société civile, notamment le pouvoir spirituel, dont l'Église catholique et, depuis le départ à la retraite de Mgr. Marini de l'ECC, l'Église protestante, d'envahir et de contester le pouvoir temporel, c'est-à-dire la sphère politique, la société civile, se fondant également sur la même Constitution, déplore la violence avec laquelle l'État et les mandataires des institutions publiques bafouent leurs obligations d'intérêt général dans la gestion de la chose publique<sup>1</sup>. La diversité de la société civile<sup>2</sup> n'est pas sans poser le problème de la cause commune

- 1 Cette rivalité n'est pas nouvelle, même si elle prend des formes plus violentes sur le plan des déclarations publiques. Les réseaux sociaux rendent la situation plus compliquée et explosive. Dans les années 1970 sous le régime du président Mobutu, le Cardinal Malula a dû s'exiler pendant quelque temps à Rome. Un collègue de Lubumbashi a déclaré récemment de façon simpliste et partisane que le fait que le Cardinal Ambongo vit au pays en dépit de ses critiques du régime est un signe de démocratie.
- 2 On peut le voir à travers le nombre exponentiel des organisations non gouvernementales (et de ce qu'on appelle les Églises de réveil) et à travers les rivalités et conflits entre elles. Certaines soutiennent les régimes politiques qui se succèdent. D'autres résistent et disent défendre la bonne gouvernance et l'amélioration du social du peuple. Pour la deuxième fois, l'Église kimbanguiste a donné au pays un président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) au grand dam des Églises catholique et protestante plus représentatives en nombre.

qu'elle est censée défendre ou des objectifs poursuivis. On sait que l'État a le pouvoir de contrôle sur la sphère légale, mais il ne peut pas imposer sa volonté à la société civile qui occupe la sphère publique, partageant avec l'État le pouvoir de gestion. De plus, l'État garantit la liberté (ou les libertés) et protège l'individu par rapport à la société civile. Cet équilibre entre sphères, malgré sa fragilité dans nos pays qui sont dans le processus d'apprentissage de l'exercice démocratique, est nécessaire au bon fonctionnement de la communauté, et l'État doit veiller, entre autres devoirs, à le sauvegarder.

N'étant ni sociologue ni juriste ni politologue, mais philologue (romaniste), je voudrais tout simplement, dans cette brève réflexion herméneutique et pragmatique, m'efforcer de comprendre et d'expliquer ce qu'est l'acte d'instituer, sa légitimité, son pouvoir et ses limites. Il reviendra à chacun de se demander comment fonctionne l'institution au Congo, sa responsabilité dans la situation actuelle du pays, et de voir dans quelle mesure la société civile représente aussi la loi et participe également à la gestion de la chose publique. Il arrive fréquemment que, lors des dialogues ou des consultations populaires, quand vient le moment de se partager des portefeuilles ministériels ou des entreprises publiques, des organisations de la société civile – qui est ou doit être foncièrement a-politique – demande sa part du gâteau.

## **1. La magie des « gradins sociaux »**

En mai 2012, je reçois, à l'improviste, en mon bureau de l'Université Laval (où il terminait sa formation de maîtrise), à Québec, un jeune collègue de la faculté d'Agronomie de l'Université de Kinshasa dont je connais le père depuis ma puberté. Il s'apprêtait à rentrer à Kinshasa, avant de revenir en automne au Canada pour ses études de doctorat. Il me parla des sollicitations que son père, professeur d'université, recevait des politiciens, et regretta que ce dernier les ait toutes rejetées. Il m'avoua que, son diplôme de doctorat en mains, il n'hésitera pas à s'engager en politique pour avoir de meilleures conditions de vie. Je lui répondis simplement qu'il n'avait pas besoin d'un doctorat pour entrer en politique, et que le doctorat, pour quelqu'un qui enseignait à l'université, devait plutôt le préparer à une brillante carrière de chercheur. Je lui signalai qu'il n'y avait aucun professeur d'université dans le gouvernement provincial du Québec ni dans le gouvernement fédéral du Canada et que le pays fonctionnait très bien.

En juin 2015, après avoir animé à l'université de Lubumbashi, à l'invitation du Recteur Chabu, trois séminaires de DEA destinés aux collègues assistants et chefs de travaux en lettres et sciences humaines, l'un d'eux, finaliste d'un ISP et enseignant dans un ISP, me dit de bonne foi : « Professeur, c'est des hommes comme vous qu'il nous faut à Kinshasa pour diriger des ministères » ! Étonné et désemparé, je lui dis tout simplement

que ma place était à l'université et que j'étais content et satisfait de la mission sociale que j'accomplissais envers la communauté dans ce secteur pour lequel je me suis formé<sup>3</sup>.

Je pouvais, en guise de réponse, lui parler de l'importance des déterminants sociaux tout en mettant en garde contre les déterminismes de toutes sortes, et invoquer le principe de Confucius qui correspond à celui des rites d'institution, lorsqu'il demandait à chacun de se donner corps et âme à sa fonction selon la position qui lui a été assignée par la société, de vivre selon les normes de sa fonction et de respecter dans sa vie les contraintes de sa nature sociale : « Que le souverain agisse en souverain, le sujet en sujet, le père en père, et le fils en fils. » On y ajouterait volontiers le professeur en professeur, le médecin en médecin, le ministre en ministre, le député en député, le comptable en comptable, le recteur d'université en recteur d'université, le mécanicien en mécanicien, le plombier en plombier, le chauffeur en chauffeur, le balayeur en balayeur, le pasteur en pasteur, le prêtre en prêtre, le douanier en douanier, l'électricien en électricien, le syndicaliste en syndicaliste...

En effet, la société congolaise donne l'apparence de connaître et de reconnaître la légitimité des institutions de son pays et de respecter leurs mandataires. On peut l'observer à travers les titres par lesquels on s'adresse à un mandataire public ou à son délégué : Excellence Monsieur le Ministre, Honorable député, Honorable député (ou Vénérable sénateur), professeur ordinaire, Autorité morale de tel parti politique, opérateur économique, monsieur le professeur ordinaire, Monsieur le Directeur (général), Monsieur le Recteur professeur ordinaire, monsieur le directeur de cabinet (Dircab) ou directeur de cabinet adjoint (Dircaba), Monsieur le Président du Conseil d'administration (PCA), Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le professeur ordinaire (PO) honorable député, Monsieur le Ministre professeur ordinaire, Excellence Monseigneur l'Évêque, Monsieur le Directeur de l'ONG, Monsieur le Secrétaire administratif et financier (SAF), etc. Les nombreux messages de félicitations – reprenant le titre « avec la plus grande déférence » ou « avec mes hommages les plus déférents ») – que diverses personnalités socio-politiques et associations (culturelles, provinciales, ethniques) leur adressent à l'occasion de leur nomination en témoignent. Ces messages expriment souvent de façon explicite les qualités de la personne qui justifient sa nomination à la responsabilité et au titre conséquent, et traduisent, de ce fait, un sentiment d'allégeance et de servitude volontaire à l'égard de la personne nommée. Ils thématisent également la reconnaissance envers la personne autorisée qui l'a nommée et

3 Au moment où j'amorçais cette réflexion, à la mi-juillet 2022, une quinzaine d'intellectuels dont des professeurs d'universités étaient en train d'inviter avec insistance le chirurgien Denis Mukwege, Prix Nobel de la Paix, à être candidat à l'élection présidentielle de 2023. Répondant à l'interview au nom du groupe, M. Maindo justifie leur prise de parole par le fait que, bon médecin qui fait le diagnostic et qui sauve des vies, est la meilleure personne pour apporter le changement qu'on attend au Congo. Tout en reconnaissant le droit légitime de Denis Mukwege de faire ce qu'il veut comme citoyen, cet appel des intellectuels qui confondent les champs médical et politique laisse perplexe.

vis-à-vis de l'institution qui l'a instituée. À travers la ville de Lubumbashi, on lit à satiété des banderoles où la population du Haut-Katanga remercie le chef de l'État d'avoir nommé l'un des siens comme premier ministre. La croyance collective qui prédétermine l'*illusio* du rituel et de l'efficacité symbolique des félicitations réalise la magie sociale, c'est-à-dire l'illusion, qui fonde ainsi le titre et la fonction de la personne nommée.

Ces anecdotes indexent bien la porosité des frontières entre les champs, l'irruption du champ universitaire dans le champ politique et celui des affaires, du champ politique dans celui des affaires, la (con)fusion des champs politique et religieux<sup>4</sup>, en somme la (con)fusion des champs. Elles montrent suffisamment que les dominés reconnaissent bien la domination qu'ils subissent, qu'ils se soumettent silencieusement à cette domination et qu'ils sont les adjuvants de leur propre domination. Elles traduisent une certaine conception du pouvoir comme une substance qu'un groupe détient à son gré (« notre pouvoir », « notre parti », « notre province », « notre ville », « notre territoire », « notre université », « notre entreprise », « nos minerais », « notre diocèse », « notre paroisse » ... ), le confisque et le transmet comme s'il était d'ordre divin. Ce pouvoir s'exerce d'en haut, par un ministre, un gouverneur, un maire, un député, un sénateur, un directeur général, un président du Conseil d'administration, un président-directeur général, un recteur, un administrateur, un professeur, une « autorité morale » de parti, un Évêque, et ignore qu'il trouve sa source et sa légitimité dans le peuple, c'est-à-dire des dominés.

Incapables de méditer sur la souffrance liée à la fracture sociale, ces derniers sont oublieux et insouciants de l'Histoire que les institutions peuvent objectiver. Puisque leurs corps ont incorporé l'histoire à travers un système de dispositions durables (que Bourdieu appelle *habitus*), ils intériorisent et reproduisent la vérité partielle du groupe dominant qui s'impose à eux et perçoivent la réalité sociale du point de vue de ce groupe dominant qui l'a produite au lieu de voir la réalité sociale et politique telle qu'elle est ou dans son ensemble. Il ne leur vient même pas à l'esprit que le pouvoir, inaliénable, est seulement confié (et non transmis), comme à un serviteur. Le peuple ne sait pas qu'il peut reprendre le pouvoir, quand il le juge nécessaire, qu'il a prêté à un moment à un gouvernement, et que l'intérêt général reste la seule source de légitimité.

Dans leur vision théologico-politique, les détenteurs du pouvoir politique<sup>5</sup> occupent le centre du champ de gravitation et apparaissent comme des

4 Beaucoup d'hommes politiques ont leur propre Église (dont ils sont pasteurs) ou fréquentent une église de réveil.

5 Un fidèle kimbanguiste me disait avec grande conviction, sous le régime de Joseph Kabila, dans un hôtel de Lubumbashi, que Simon Kimbangu, « dans son livre », avait laissé les noms de ceux qui se succèdent à la tête du pays et que Joseph Kabila, « élu et libérateur des peuples noirs », y figurait déjà, comme Mobutu et Laurent-Désiré Kabila.

Un taximan de Lubumbashi me disait un jour que le pouvoir du président Tshisekedi venait de Dieu et qu'il ne revenait à aucun humain de le contester. À bord de sa voiture, il était écrit que « tout pouvoir vient de Dieu ».

créateurs incréés, importants et tout-puissants. Mais ces aveux de bonne foi révèlent la connaissance des classes sociales et de la hiérarchie ainsi que des structures des « gradins sociaux » au Congo. Ils induisent le modèle de réussite sociale tel qu'on se l'y représente. Rejetant à la fois leur déclassement social et leur capitalisation symbolique, les membres de la société civile ne peuvent investir dans le jeu de leur institution sociale qu'ils regardent du dehors et dont ils ne maîtrisent pas les enjeux. Ils témoignent de la croyance au jeu de l'institution politique dont ils rêvent. Manière pour eux de reconnaître et d'accepter une certaine vision du monde social qu'impose le pouvoir politique, c'est-à-dire l'acceptation des divisions et des classements du monde social congolais. Cette croyance fonde l'illusion de l'importance (et le fonctionnement heureux) de l'institution politique au Congo. Elle explique l'adhésion passive ou active de la population aux pratiques que met en place le pouvoir politique.

Si les ordonnances, décrets ou arrêtés de nomination restent muets sur les mérites des personnes nommées à divers postes – faute de concours –, les nombreux messages de félicitations qui leur sont adressés rendent compte des qualités exceptionnelles qui justifient la consécration des personnes nommées et réalisent ainsi la magie sociale de l'acte d'instituer tel que théorisé par le pouvoir des mots – leur force illocutionnaire –, notamment le performatif d'Austin. Selon Austin, l'énoncé performatif réussit lorsqu'il est prononcé par une personne habilitée compte tenu de sa fonction sociale, dans des circonstances particulières et dans un espace bien déterminé<sup>6</sup>. Autrement dit, la réussite de l'énoncé d'autorité tient à la concordance entre trois instances : le discours et ses propriétés, le statut de la personne qui l'énonce et l'autorité de l'institution au nom de laquelle la personne énonce. L'efficacité symbolique de la nomination à des titres, la magie sociale que cette dernière induit témoigne de la reconnaissance de la légitimité de l'institution qui a nommé ainsi que des mérites exceptionnels de la personne nommée.

On oublie souvent que ces conditions rituelles ne suffisent pas à elles seules à conférer l'autorité nécessaire au discours. Les conditions essentielles produisent la disposition à la reconnaissance qui implique méconnaissance (du caractère arbitraire de la limite de nomination) et croyance, c'est-à-dire la reconnaissance de la légitimité déléguée par l'institution qui confère son autorité au discours par lequel la personne nomme et de celle de la personne nommée. On se rend compte que les gouvernés collaborent par ces messages de félicitations avec l'autorité qui les gouverne ainsi qu'avec son langage d'autorité. Il existe donc des mécanismes sociaux susceptibles de produire cette complicité entre les gouvernés et les gouvernants, qui relève de la méconnaissance, sur laquelle se fonde toute autorité, et qui est

6 J.-L. AUSTIN, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.

pour les gouvernés l'acceptation volontaire de leur servitude<sup>7</sup>. D'où l'adage : le peuple a les dirigeants qu'il mérite. Ce qui explique l'importance des conditions sociales de production et de reproduction de la distribution entre les classes (ou groupes sociaux) de la connaissance et de la reconnaissance du statut social des détenteurs du pouvoir politique.

## 2. La légitimation de l'assignation statutaire

*Instituer*, dans ce sens, revient à consacrer, à légitimer. On consacre ainsi une différence de statut social entre la personne nommée à un titre et ceux qui ne l'ont pas été. Ainsi, la cérémonie de la collation des grades académiques consacre pour la vie celui qui devient gradué, licencié ou docteur et le distingue de celui qui ne l'est pas ou ne le sera jamais. La différence qui n'était qu'arbitraire dans la limite de l'ordre social est présentée comme une différence de nature. Instituer confère donc une essence. « Instituer, écrit Pierre Bourdieu, c'est (...) sanctionner et sanctifier un état de choses, un ordre établi, comme fait, précisément, une *constitution* au sens juridico-politique du terme. <sup>8</sup> »

Les messages de félicitations, en soulignant le caractère exceptionnel de la personne nommée qu'on présente sous l'espèce de l'unique et de l'inné, mettent en évidence la différence entre eux et lui (elle) qu'ils font connaître, promouvoir et reconnaître. À défaut d'exister, le discours des félicitations crée cette différence et la fait exister socialement, reconnaître par un groupe, une province, une ethnie, une Église, un diocèse, une organisation, la nation. La personne investie connaît et reconnaît aussi l'immensité de ses qualités exceptionnelles, elle y croit même quand elle sait qu'il s'agit d'une fiction, et qu'il n'en est rien. La nomination porte une efficacité symbolique liée à l'acte d'instituer sur la personne élue. Sa transformation, dans certains cas, se traduit par la maison et la voiture de fonction, un chauffeur, le garde du corps qui lui ouvre la portière de la voiture et porte son sac, un budget, et par l'incorporation de certains signes, comme son habillement, sa démarche, la majesté simulée de ses gestes, son sourire condescendant d'un homme arrivé, le timbre de sa voix, sa diction, sa tenue, son maintien, sa coiffure, son goût ou ses goûts, ses manières de manger et de boire, le surnom dont on l'affuble pour dire son caractère exceptionnel d'un héros épique, bref tout un ensemble de comportements et de signes extérieurs qui montrent que la personne nommée rappelle sa position sociale en incorporant une nouvelle représentation d'elle-même et de nouveaux comportements qui correspondent à cette assignation statutaire et qui le rassurent que l'histoire fait corps avec lui.

7 Étienne DE BOÉTIE, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, Larousse, 2014.

8 Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 124.

Quant aux autres acteurs sociaux, ils intériorisent rapidement des attitudes nouvelles envers la personne nommée : les titres de respect et l'obséquiosité réelle ou feinte associée à cette énonciation, la tête penchée, la haie d'honneur, immobiles et figés, quand elle passe, la fierté extatique d'avoir un des leurs qui a « réussi », qui est devenu dominant et qui va exercer toute violence sociale pour leur accorder des faveurs<sup>9</sup>, etc. Inconsciemment, l'heureux élu se prend pour une légende vivante, un élu doté d'une grande valeur compte tenu de l'étendue et de l'intensité de la croyance en sa valeur. Ainsi, ceux qui, désenchantés, s'interrogent sur les raisons profondes de changement de comportements de la personne nommée ne sont pas conscients de la magie sociale que réalise l'acte d'instituer.

Instituer consiste donc à imposer un nom, un titre, conférer une identité. « Instituer, assigner une essence, une compétence, note avec justesse Bourdieu, c'est imposer un droit d'être qui est un devoir être (ou d'être). C'est *signifier* à quelqu'un ce qu'il est et lui signifier qu'il a à se conduire en conséquence<sup>10</sup> » Si, généralement, pour la personne nommée et les autres agents sociaux, l'acte d'instituer attribue un statut qui implique des droits et des privilèges, on oublie souvent que cet acte fixe des limites, des seuils, des interdits, des tabous, et impose des devoirs, des contraintes, une certaine attitude, des comportements nobles, un langage approprié. Bref, il est une manière d'être et de vivre, et il impose de faire ce qui est conforme à son rang, de ne pas déroger. L'action doit correspondre au statut ou à la définition sociale. Il faut donc voir dans l'institution et chez ses porte-paroles (animateurs) le principe de la noblesse sociale du rang. Les privilèges vont de pair avec les devoirs, la compétence, les mérites.

On pourrait s'interroger sur la légitimité des actes qui tendent à (con)fondre la personne avec la fonction qu'elle exerce. Un gouverneur, par exemple, peut-il faire le *don* de quelque chose à une personne ou à un service ou à une autre institution publique avec l'argent de l'État, et donc du contribuable ? L'acte d'instituer, en conférant une essence sociale, une identité, produit des attributs et des attributions sociales qui produisent un certain nombre de prescriptions de compétences qui doivent régir les comportements de la personne nommée de sorte que les mots doivent désigner des actes conformes au rang. Quand la rumeur sociale dit d'un mandataire public qu'il rabaisse la fonction (ou que le pays est descendu très bas), ce bruit diffus indique avec fureur que les actes posés ne se conforment pas à la position qu'il occupe, et qu'il n'en est pas digne. Il n'est pas un *vir*, c'est-à-dire quelqu'un qui a du caractère, un homme *dignus* (digne de ce nom) et *optimus* (excellent et pratiquant la *fides*, le respect de la parole donnée), et respectueux du *jus* (le droit, le droit d'autrui et ses droits propres), pourvu de la *libertas* (la liberté) et de la *virtus* (du courage et de

9 Il suffit d'observer les mises en place du personnel dans divers secteurs de la vie nationale pour le comprendre. Chaque mandataire laisse des empreintes des gens de chez lui au sein des comités de direction.

10 Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, op. cit., p. 126.

la vertu), c'est-à-dire celui qui n'est là que pour faire le bien ou ce qui est bien. Bourdieu voyait juste en écrivant que « les rites d'initiation *font* celui qu'ils instituent en tant que roi, chevalier, prêtre ou professeur en forgeant son image sociale, en façonnant la représentation qu'il peut et doit donner en tant que personne morale, c'est-à-dire en tant que plénipotentiaire, mandataire ou porte-parole d'un groupe. Mais ils le font aussi en un autre sens. En lui imposant un nom, un titre, qui le définit, l'institue, le constitue, ils le somment de devenir ce qu'il est, c'est-à-dire ce qu'il a à être, ils lui enjoignent de remplir sa fonction, d'entrer dans le jeu, dans la fiction, de jouer le jeu, la fiction<sup>11</sup> ».

L'acte d'instituer en communiquant à la personne nommée son identité, son essence sociale, la lui exprime avec autorité et lui impose à la connaissance et à la reconnaissance de tous ce qu'il est et comment il doit se comporter. Instituer, c'est donc assigner à quelqu'un qui est nommé ses attributs et ses attributions, lui assigner un statut, lui signifier ce qui est inscrit dans sa définition sociale, pour que la personne nommée soit à la hauteur de sa fonction. Instituer, c'est exercer le pouvoir qui s'inscrit dans une vérité assertorique de type historique qui se traduit rigoureusement par le respect strict, rituellement accompli, de la procédure. Instituer, c'est, qui que l'on soit, respecter et faire respecter la loi, le règlement, les instructions. C'est savoir et avoir en permanence à l'esprit que tout citoyen, quel qu'il soit, est subordonné à la loi, à l'autorité de l'État, que l'État appartient à tous et qu'il n'est la propriété de personne, d'aucun parti, d'aucune province, d'aucune ethnie, d'aucun groupe social, et que personne ne peut confisquer la loi, le règlement à son avantage ni à l'avantage des siens. Instituer, c'est donc fixer des limites à travers lesquelles la personne nommée doit être reconnue et considérée comme telle par les autres agents sociaux. Ce traitement distinctif des autres agents est un signe d'encouragement envers la personne nommée pour qu'elle agisse et réagisse selon ce qu'on attend d'elle. En d'autres termes, la reconnaissance collective de la personne nommée ne doit se fonder (et ne peut être déterminée) que sur sa capacité à se comporter selon son identité, et à réaliser les aspirations subjectives des autres agents sociaux. Ce qui implique que la collectivité a une connaissance profonde de ses droits ainsi que des devoirs et privilèges assignés et imposés à ses dirigeants.

L'acte d'instituer encourage durablement la morale et le moral, décourage la tentation de la transgression, de la *démission*. Le discours du représentant de l'institution est un discours contraint. Rebelle à l'institution, Michel Foucault, qui, malgré la force du désir, en (re)connaissait toutefois la puissance et la terreur, notait : « On sait bien qu'on n'a pas le droit de tout dire, qu'on ne peut pas parler de tout dans n'importe quelle circonstance, que n'importe qui, enfin, ne peut pas parler de n'importe quoi. Tabou de

11 Pierre BOURDIEU, *Leçon sur la leçon*, Paris, Minuit, 1982, pp. 49-50.

l'objet, rituel de la circonstance, droit privilégié ou exclusif du sujet qui parle». Pierre Bourdieu, qui revendiquait la liberté de chercheur à l'égard de l'institution, savait que c'est celle-ci qui, par l'arbitraire, confère, par l'acte de délégation, l'autorité et la légitimité à l'heureux élu. Les élus doivent consentir d'énormes sacrifices pour mériter et conserver les privilèges assignés à leur essence. En effet, dans *instituere* (*institutio*), il y a non seulement le pouvoir de coercition, mais aussi et surtout le pouvoir de définition (connaître et fixer les objectifs atteignables), le sens d'organisation, la contrainte, la procédure, la réglementation, la répartition équitable, la justice sociale, la notion de fondation qui, par l'éducation, contribue à incorporer des dispositions durables, des habitudes, des usages conformes à son rang. En somme, pour que l'élu soit respecté, il faut qu'il se comporte de façon respectable et qu'il se conforme aux exigences et aux prescriptions de sa fonction, à ce qui est inscrit dans son identité sociale.

Dans un récent livre, *Y en a marre !*<sup>12</sup>, Kasereka Kavwahirehi montre les limites du pouvoir de l'institution et de ses représentants à travers le cri de protestation des mouvements citoyens de jeunes africains, signe, pour lui, d'un « espoir social » comme il le laisse entendre dès le sous-titre de son livre. En effet, l'émergence de ces mouvements citoyens de jeunes au Congo – comme la *Lucha* et *Filimbi* –, refusant l'apparence de vie qu'on leur offre et leur anéantissement qu'impose la misère, visait à rappeler les prescriptions et les inscriptions des institutions et de leurs mandataires, c'est-à-dire la noblesse et les devoirs liés à leur fonction<sup>13</sup>. De même, en exprimant leurs désillusions et leur désenchantement par rapport à la gestion chaotique de la (*res publica*) chose publique et à l'aggravation de la misère sociale, les jeunes chanteurs Bob Elvis, Delcat Idenco, Muyisa Nzanu, opposent un refus opiniâtre à la diminution et à la dégradation de leur être et dénoncent à leur manière la faillite de l'élite politique du Congo<sup>14</sup>. À un pouvoir qui se veut totalité et sans limites, ces jeunes chanteurs rappellent les limites du pouvoir et refusent d'accepter l'inacceptable « tour de passe-passe qui voudrait réduire (leur être) à un simple trompe-l'œil<sup>15</sup> ». Ils en appellent à l'instauration d'un ordre plus digne de l'homme susceptible d'assurer « la juste vie » (Adorno). Le désaveu de leurs chansons – au nom de l'outrage et de l'offense à l'autorité ou du trouble à l'ordre public – par la censure et l'intimidation politiques sont une reconnaissance et un aveu par dénégaration de la réalité que l'on ne peut pas masquer mais qu'on ne veut pas entendre.

12 KASEREKA KAVWAHIREHI, *Y en a marre ! Philosophie et espoir social en Afrique*, Paris, Karthala, 2018.

13 KASEREKA KAVWAHIREHI a analysé avec justesse et éclat la place et le rôle de ces mouvements citoyens. Il considère à juste titre leur avènement comme une « insurrection » : « Les mouvements citoyens en Afrique et l'urgence d'une pensée insurrectionnelle », *Congo-Afrique*, no 521, janvier 2018, p. 24-36 ; « Penser le quotidien, une tâche pour une critique émancipatrice », *Congo-Afrique*, no 555, mai 2021, pp. 469-481 ; « Les voix absentes », in *Congo-Afrique*, (janvier 2022) ; n° 561, pp. 9-24.

14 Dans un article qui sera prochainement publié dans *Congo-Afrique*, « Parole interdite », Kasereka Kavwahirehi amorce une réflexion rigoureuse sur les chansons des jeunes, comme le groupe MPR, Bob Elvis, Delcat Idenco, Muysisa Nzanu Makasi.

15 Theodor W. ADORNO, *Minima Moralia. Réflexions sur la vie mutilée*, Paris, Payot, 2003, p. 10.

Dans sa théorie de communication, Paul Grice souligne que le principe de coopération régit les échanges entre agents. Il implique la bonne foi entre les interlocuteurs, sans laquelle la communication ne peut s'établir. Que faire quand il y a hiatus entre les actes et le discours, ou entre les comportements et la fonction, et que le discours dans son énoncé ne distingue plus le vrai du faux ? La diversité des messages de félicitations adressés à l'heureux élu pose déjà le problème d'identité du nommé ainsi que celui de l'institution à laquelle il est nommé. Parmi ces messages, nombreux viennent des associations ethniques et provinciales. Ce qui montre la fissure de la nation et son morcellement (ou sa fragmentation) en des entités d'intérêts divergents qui entrent souvent en rivalités notamment en ce qui concerne les bénéficiaires des fonctions de l'élu. Au Congo, on croit que la base électorale est l'ethnie, la province et la région<sup>16</sup>. Et les représentants des institutions pensent que les retombées de leur action doivent profiter surtout, sinon exclusivement, aux ressortissants de leur ethnie (si ce n'est pas d'abord aux membres de leur famille), ensuite occasionnellement à ceux de leur province. En fait, l'ethnie ou la province apparaissent comme des classements (ou des placements) pratiques qui prétendent au monopole du pouvoir, enjeu et produit des luttes sourdes mais atroces. Certaines occasions peuvent l'illustrer. Un incendie frappe quelques maisons dans une ville. Un conseiller ou un directeur de cabinet d'une institution « originaire » de la province y est envoyé en mission pour aller consoler les sinistrés en leur remettant au nom du chef de l'État « une enveloppe » dont on ne connaîtra jamais le montant. Pourtant, les banques fonctionnent bien dans ce pays, et les institutions du pays y sont bien représentées.

À l'occasion des voyages présidentiels dans des provinces, les députés et sénateurs de la province précèdent pour mobiliser « leur base électorale ». Ces partis sont pourtant bien représentés dans ces villes. Il suffit également d'observer la composition des cabinets politiques pour s'en rendre compte. Comment expliquer que, s'il était vrai que des tensions couvaient entre Katangais et Kasaiens dans le Katanga, des gouverneurs des provinces du Katanga et du Kasai se soient réunis à Lubumbashi comme si des Kasaiens résidant au Katanga étaient administrés par les gouverneurs du Kasai, alors qu'il aurait suffi que les gouverneurs des provinces où il y avait menace sur la cohabitation communautaire prennent leurs responsabilités pour la paix sociale et la sécurité de tous ?

Pourtant, en considérant l'individu comme un maillon de la chaîne familiale, ethnique ou provinciale qui agit au nom de ... (*in nomine*) son groupe, on le prive de son autonomie, c'est-à-dire de son aptitude à

---

16 Pourtant, le peuple est plus avisé. Au Nord-Kivu, Kondé Vila Kikanda, ancien Gouverneur de la région sous Mobutu et ressortissant du Bas-Congo, a été élu en 2006 député national pour le compte du Nord-Kivu. Alexis Takizala, ressortissant de Bandundu, a été élu député national au Katanga.

penser, de sa capacité à agir, à se doter des énergies positives qui peuvent lui permettre, grâce au témoignage de ses sens, de se prendre en charge. L'individu perd ainsi sa liberté de conscience qui, seule, doit régir toutes ses conduites. Jean-Jacques Rousseau écrivait que le bon citoyen est « celui qui sait agir selon les maximes de son propre jugement ». Diderot considérait que le héros idéal était celui qui « ose penser de lui-même<sup>17</sup> ». L'ethnie est composée d'individus. Si ceux-ci commencent à penser par eux-mêmes, le peuple tout entier voudra prendre en mains son propre destin.

Dans les années 1990, lorsque le Maréchal Mobutu nomme Faustin Birindwa, cadre de l'UDPS, premier ministre, pour affaiblir et humilier l'UDPS et isoler ainsi Étienne Tshisekedi, des Bashi du Sud-Kivu, à Bukavu notamment, exultent et l'expriment : nous aussi, nous avons pour la première fois un premier ministre de chez nous. On le voit récemment. Quelle que soit la présumée faute commise par un mandataire, quand celui-ci est sanctionné, les gens de son ethnie ou de sa province ou de son parti – les trois se confondent au Congo – lui manifestent avec bruit et fureur leur soutien indéfectible et menacent de paralyser l'État. Des prêtres catholiques sont rétifs à ce qu'on leur envoie « un Évêque non originaire » de leur province. En décembre 2018, lorsque la Conférence épiscopale du Congo exprima ses réserves sur les résultats de l'élection présidentielle, les Évêques des deux Kasai se désolidarisèrent de cette prise de position de leur institution. Membres d'*Ensemble* qui soutenait la candidature de Martin Fayulu à l'élection présidentielle de 2018, Claudel Lubaya et Delly Sessanga, leaders politiques (parmi les) dominants, originaires du Kasai, avaient dit devoir soutenir Félix Tshisekedi Tshilombo pour répondre à l'appel et aux attentes de leur base, contrairement à la position et à la consigne de leur plate-forme politique. À chaque prise de parole du Cardinal Ambongo sur la gestion peu orthodoxe de la chose publique, un militant braillard ou un responsable de l'UDPS répond souvent par des insultes. Récemment, des ressortissants de Bandundu ont réagi à Kinshasa pour demander de ne plus toucher à « notre Cardinal ». On se croirait dans une fiction surréaliste.

Les uns et les autres attendent que les représentants des institutions produisent des effets sociaux qui transforment les fonctions institutionnelles en fonctions et représentations pratiques de ceux qui en sont les délégués, mettant ainsi en lumière illusions et incohérences de la gestion publique au Congo. La réalité objective laisse voir la lutte des classements entre ethnies (au sein des provinces) et provinces (à l'intérieur de la nation) pour la définition de l'identité ethnique ou provinciale permettant de mettre en évidence l'opposition entre la représentation et la réalité de l'institution, celle-ci devenant l'instrument de la lutte. La sociologie spontanée de l'autorité institutionnelle propre aux luttes dans les divers champs est gouvernée

17 Diderot, *Discours sur l'économie politique* (1756), *Cœuvres complètes*, T. III, Paris, Éditions Assézat-Tourneaux, p. 248.

par les catégories de la personnalité et de la dépendance interpersonnelle. Pour cette raison, il n'est pas rare d'observer dans ces luttes des gestes visant à réduire des enjeux propres aux champs à des « questions de personnes », d'ethnies, de provinces ou consistant à accorder les attributs de la consécration du champ à des dépendants de sphères privées, même si, dans l'un ou l'autre cas, la préservation de l'autorité institutionnelle (collective) s'en trouve menacée<sup>18</sup>. De la sorte, on est obligé d'inclure dans le réel la représentation du réel, ou la lutte des représentations au sens d'images mentales ou des fixations fantasmatiques. Ces luttes relatives à l'identité ethnique ou provinciale recherchent des propriétés (stigmates ou emblèmes) liées à l'origine, à travers le lieu d'origine (et non d'arrivée ou de passage) et les marques durables qui en sont corrélatives (comme l'accent, la langue, l'alimentation, les comportements). Ils ont pour finalité la détention du monopole du pouvoir de faire voir, de croire et de faire croire en faisant parfois accroire, de connaître et de faire reconnaître les divisions du monde social congolais et, par là, de faire et de défaire les groupes.

Procédant ainsi, l'enjeu, pour eux, est d'imposer une vision du monde social à travers les principes de division qui, lorsqu'ils s'imposent à l'ensemble d'un groupe, font le sens et le consensus sur le sens, et en particulier sur l'identité et l'unité (ou la cohésion) du groupe, qui constitue ne fût-ce que de façade la réalité de l'unité et de l'identité du groupe. La province conduit au principe de la loi de di-vision, acte magique par excellence, c'est-à-dire spécifiquement social, qui rapproche et sépare les provinces de l'espace national, de même que l'ethnie induit le rapprochement et la séparation des ethnies à l'intérieur d'une province. L'ethnie et la province contribuent dès lors à tracer les frontières, les limites, à séparer l'intérieur et l'extérieur, le natif et l'étranger. L'allemand dit *auslander*, étranger, étymologiquement extérieur à la terre, au territoire, à l'État (*land*) de..., alors même que l'individu vit à l'intérieur de cette terre, de ce territoire.

La notion d'origine (de natif) est complexe au Congo. Quelle est l'origine d'un enfant né au Kongo central, par exemple, des parents venus du Sud-Kivu ? Issu des parents shi, par exemple, l'enfant est sans doute aussi d'ethnie shi. Mais est-il originaire du Kongo central ou du Sud-Kivu qu'il ne connaît pas ? Un enfant né de l'union d'un étranger avec une congolaise est de nationalité congolaise et s'intègre bien dans la province et l'ethnie de celle-ci. Pourquoi, dès lors, ne pas considérer, pour raison de justice et d'équité, qu'un enfant né de deux parents tous congolais, mais d'ethnies différentes, peut aussi s'intégrer dans la province et l'ethnie de sa mère, s'il le désire, surtout s'il y est né et y vit ? Ces problèmes de définition de

18 Le caractère pathologique, au sens durkheimien, du fonctionnement d'une institution peut ainsi se mesurer en calculant la fréquence du succès de tels gestes quand le népotisme gouverne les cooptations. Voir David Sturdy, *Science and Social Status*, Woodbridge, The Boydell Press, 1995 ; Christiane Demeulenaere-Douyère et Éric Brian (dir.), *Règlement, usages et science dans la France de l'absolutisme*, Paris, Lavoisier, 2002.

l'origine, c'est-à-dire de la séparation entre l'intérieur et l'extérieur, le territoire national et le territoire étranger, « wa ndani » contre « wa inje », sont fréquents au Congo. On peut le vivre avec intensité dans les provinces récemment « démembrées » où certains gouvernorats ont renvoyé dans leur province d'origine (qu'ils ne connaissent pas et n'y avaient jamais été) ceux (de leurs employés) qui (Katangais, par exemple), tout en étant nés dans la province dont ils sont chassés ou exclus, sont désormais considérés comme étrangers et devaient aller dans la nouvelle province d'origine de leur père, en oubliant que le matriarcat existe aussi au Congo.

On serait fondé de s'interroger sur l'existence réelle de l'identité katangaise (kasaienne ou autre) notamment en dehors des discours de manipulation sur des intérêts ponctuels des dominants. Et c'est le gouverneur, personnage investi de la plus haute autorité au sein de la province, qui accomplit cet acte de séparation, fixant ainsi les règles qui produisent à l'existence ce qu'ils édictent. Depuis une vingtaine d'années, l'origine, telle qu'on l'entend dans les milieux politiques et ethniques du Congo, est devenue le critère par lequel ou grâce auquel on accède à des titres dans des provinces ou ailleurs. Dans les provinces, depuis le gouvernorat jusqu'à la direction de la plupart des secteurs du fonctionnement de l'État, les animateurs sont des « originaires » des provinces, et surtout ceux qu'on appelle les « autochtones ». On se serait attendu à une avancée réelle dans la gestion et le développement de ces entités par amour de sa province d'origine et de ses co-originaires. Mais quelle province, au Congo, ou quel secteur à l'intérieur des provinces, peut témoigner, aujourd'hui, de l'orthodoxie et de l'amélioration de la gouvernance et de la volonté de faire avancer sa province (d'*origine*) et accomplir ainsi le prestige de la reconnaissance de son ethnie pour l'inscrire dans l'histoire, le changement et la modernité que ne le ferait un non-originaire ?

### 3. Le pouvoir et les limites de l'ethnie et de la province

La province et ses frontières, l'ethnie et ses limites tracent l'acte d'autorité qui permet de circonscrire le pays, la province, le territoire (*finis*). Elles imposent la dé-finition (au sens de *finis*) légitime, connue et reconnue, des frontières et du territoire, les ayant-droits et les autres, eux et nous. Bref, ils édictent la légitimité du principe de division du monde social. Aujourd'hui, on dit de plus en plus au Congo « autochtone »<sup>19</sup>, surfant sur la réalité nord-américaine (Amérindiens et immigrants, peuples autochtones ou premières nations et les autres), établissant ainsi le pouvoir quasi magique des mots qui officialisent la nomination publique

19 On ne s'interroge pas non plus sur le glissement devenu normal et accepté qui s'est opéré entre l'appellation « pygmées » et le mot « Twa », groupe ethnique du Rwanda et du Burundi, ni la métamorphose de ces pygmées en Twa pour commettre les atrocités de la lutte fratricide contre ceux que l'on nous a appris à appeler les Bantous !

de tous, de sorte que la dialectique de la manifestation de cette division sociale qui était impensée, voire impensable, devient une sorte de banalité qui privilégie la particularité qui est au principe du particularisme. Les messages de félicitations publiques venus des associations ethniques ou provinciales, la posture des détenteurs du pouvoir institutionnel affirment l'ethnie et la province comme des instances susceptibles d'être prises en compte publiquement, ruinant ainsi l'intérêt national au profit de l'intérêt ethnique ou provincial. L'officialisation de l'importance et de la fonction de l'ethnie et de la province, qui devaient rester invisibles au sein de l'espace public, s'accomplit dans la manifestation, acte typiquement magique, par lequel le groupe virtuel, ignoré, nié, refoulé, se rend visible, manifeste pour les autres groupes et pour lui-même, et prétend à l'institutionnalisation et au monopole du pouvoir légitime. Bourdieu soutenait avec justesse que « le monde social est aussi représentation et volonté, et exister socialement, c'est aussi être perçu, et être perçu comme distinct<sup>20</sup> ».

L'évocation, dans un contexte national, de l'ethnie et de la province revêt une grande efficacité en ce sens que les représentations de leur existence sont susceptibles de faire advenir ce qu'elles représentent, un univers national où priment l'intérêt et l'hégémonie d'une ethnie et d'une province au détriment de l'intérêt national. On pourrait ainsi comprendre l'opposition des ethnies et des provinces les unes aux autres, et la façon dont elles parviennent à fabriquer la réalité même qu'il leur arrive de dénoncer pour désavouer et dont elles se sentent victimes. D'ailleurs, à l'intérieur de la province, de la commune urbaine, du territoire ou de la collectivité, on fait advenir une autre catégorie sociale, celle des « notables » ou « notabilités » dont on ne saura jamais par quelle magie (en dehors de celle des mots et de l'inflation du verbe qui la font exister comme par enchantement) ils ont été sélectionnés, pour quelle cause, et par qui ils sont mandatés, mais dont la désignation seule suffit à leur accorder une importance incompréhensible qui leur donne autorité à engager la province ou l'ethnie et à parler à son nom.

Subrepticement, la fonction institutionnelle se mue en un engagement militant (de l'ethnie ou de la province) qui privilégie la représentation. L'expérience montre combien il est aisé aux militants braillards de créer la réalité, de passer de la représentation de la réalité à la réalité de la représentation. Tout est fiction, mise en scène, théâtre, spectacle. Le monde social fonctionne selon une logique spécifique qui repose sur une lutte permanente (au sein d'un champ social qui accorde beaucoup d'importance aux universitaires) pour définir la « réalité ». C'est pourquoi il est essentiel de ne pas perdre de vue que le souci d'appréhender seulement ce qui est institué (sans oublier la prise en compte de la lutte pour faire exister ce qui existe) doit être en permanence confronté aux représentations qui, par la magie des énoncés performatifs, peuvent donner l'*illusio* de faire exister

20 Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, p. 142.

ce qu'ils énoncent, c'est-à-dire cette croyance (qui est aussi adhésion) et donner l'illusion de leur existence.

En outre, c'est une minorité agissante qui tire profit de la question ethnique ou provinciale en jouant de la stratégie proprement symbolique de différenciation et de distinction qui, par des ripostes qu'elle provoque, implique pour autant une reconnaissance ostentatoire. Ainsi, tout énoncé sur l'ethnie ou la province fonctionne comme un argument qui contribue à favoriser ou à défavoriser l'accès de la région ou de l'ethnie à la reconnaissance et, par là, à l'existence, en confrontation, au lieu de la cohabitation (ou de la coexistence antagoniste) avec les autres ethnies ou provinces. La reconnaissance d'un groupe passe donc par le mystère de la magie performative par laquelle l'alchimie de la représentation grâce à laquelle le représentant fait le groupe qui le fait. Le porte-parole doté du plein pouvoir et de l'autorité de parler et d'agir au nom du groupe, et d'abord sur le groupe par la magie du mot d'ordre, est le substitut du groupe qui existe seulement par cette procuration. Il est groupe fait homme, il personnifie une personne fictive, qu'il arrache à l'état de simple agrégat d'individus séparés, lui permettant d'agir et de parler, à travers lui, « comme un seul homme ». En contre-partie, il reçoit le droit de parler et d'agir au nom du groupe, de se prendre pour l'incarnation du groupe auquel il s'identifie et de s'identifier à la fonction qu'il exerce et à laquelle il se donne corps et âme, donnant ainsi un corps biologique à un corps constitué, faisant du monde et du réel sa représentation propre.

La valorisation de l'ethnie ou de la province, pour un mandataire, signifie l'abdication des attributs symboliques du magistère (du ministère) – de l'institution – et traduit la rupture du contrat de délégation qui doit unir le mandataire à la nation et aux citoyens par l'intermédiaire de l'institution. On comprendra ainsi l'indignation des citoyens comme un rappel à l'ordre (lequel ?) selon lequel les conditions qui confèrent aux actes leur efficacité ne peuvent être réunies que par une institution qui se trouve investie par des hommes dignes dotés du pouvoir d'en contrôler la manipulation et son instrumentalisation à des fins partisans qui ne concordent pas avec l'intérêt collectif – national – (le civisme, le patriotisme, la justice, le mérite) et l'égalité des chances dont doivent bénéficier les citoyens selon leurs mérites.

Ce qui est en jeu, dans la crise de l'institution (religieuse, politique, universitaire, médicale, sécuritaire, etc.) congolaise, c'est tout le système de représentations, c'est-à-dire des conditions qui doivent être remplies pour que fonctionne l'institution qui en autorise et en contrôle la gestion et qui assure la correspondance des actes des mandataires aux prescrits et aux normes pour l'accomplir et l'uniformité de l'institution à travers l'espace national. La diversification et la démultiplication des institutions, des partis

politiques (910 selon le récent décompte du ministère de l'Intérieur transmis à l'organe qui organise les élections), des associations (même de soutien à des personnalités politiques<sup>21</sup>) et organisations (dites de développement, de défense des droits humains, de protection de l'environnement, etc.), des églises de réveil, des fondations, des sociétés de gardiennage et des mouvements citoyens – créés parfois même par les mandataires des institutions – témoignent d'une crise de l'institution. Le désarroi social s'exacerbe par le fait que chaque chef de parti s'institue comme « autorité morale » de son parti, comme si chaque parti avait, au lieu d'une idéologie et d'un projet de société, une « morale » dont le chef à lui seul représente la norme, la fixe et l'impose par son autorité dans une sorte d'unanimité totalitaire, au lieu d'exercer le pouvoir qui lui est attaché.

En nommant le chef d'un parti politique « autorité morale », on élimine la distinction de deux cadres et on confond à souhait les deux pouvoirs : le temporel (politique) et le spirituel, l'atemporel (religieux). La religion est utilisée comme un instrument de domination, un prétexte. Ce n'est pas du tout une manière de dire que le pouvoir temporel est mis au service du religieux. Le nouvel ordre ainsi établi impose une sacralisation du pouvoir politique lui-même, comme si celui-ci devenait le médiateur privilégié du sacré. On se souviendra qu'Étienne Tshisekedi fut en son temps, dans les chansons populaires, surnommé Moïse. « Autorité morale » implique ainsi la nature divine du pouvoir qui se transmet. On sait que presque tous les partis politiques au Congo sont gérés et administrés par leurs « fondateurs », « autorité morale », sans jamais organiser des élections, jusqu'à leur mort et la gestion se transmet à leurs enfants, au prix parfois d'atroces dissensions familiales. Ce moralisme civique est un danger réel contre l'autonomie du citoyen. Il élimine radicalement la liberté individuelle garantie par toutes les constitutions modernes. Sous la pression de la volonté, les faits deviennent une matière malléable.

Le parti fonctionne ainsi – s'il fonctionne réellement – comme une paroisse coloniale soumise à la bonne volonté du Curé. Le parti peut se réduire à la famille, comme on peut le voir dans le cadre des suppléances. Il a été élu sénateur, il cède sa place de député national à sa femme et celle-ci de député provincial à son fils ou à sa fille, au nom du parti ! Il est ministre, il nomme sa fille directrice de cabinet, son fils chargé de l'intendance, sa nièce chargée de la logistique, son beau-frère chef de protocole ou chargé de mission pour aller récolter l'argent des « quotités » auprès des chefs d'établissements universitaires sans que cela choque qui que ce soit. « Nous sommes au Congo » est la ritournelle qui justifie toute anomie, c'est-à-dire dans un pays où tout, même l'impensable, est non seulement permis mais aussi faisable. Il n'existe pas de conflit d'intérêt, et les représentants du

---

21 A même été créée une association de soutien au docteur Muyembe dans sa lutte contre le coronavirus!

peuple refusent de changer cette façon de procéder. « Nous sommes au Congo » est une reconnaissance et une acceptation (tacite) de l'état de dérèglement et de décomposition socio-politique dans lequel on se trouve au Congo. Ce dérèglement est tellement généralisé que, quand on se le représente, on croit ne plus assumer toute responsabilité concrète. Les torts que l'on dénonce chez autrui masquent et justifient ses propres torts, la fin et les moyens se confondent, et il s'opère avec une souveraine froideur une confusion, qui est levée au profit de celui qui en a tiré la meilleure part. « Nous sommes au Congo » témoigne de notre prise de conscience et de notre inconscience de l'horreur que nous inspire la terreur croissante de la vie, de l'apparence de vie, de la « vie mutilée<sup>22</sup> ». Tout cela indique que nous vivons dans une société dont les mœurs ont perdu tout repère qu'impose la norme objective de la vie, comme on peut le remarquer dans les propos, comportements et calculs qui sont devenus les nôtres. Comment entendre un professeur qui dit à ses étudiants : « Ce que je vous enseigne dans cet amphithéâtre, c'est la science ; ce que je dis et fais à l'extérieur, c'est de la politique. N'y prêtez pas attention ». La crise de l'institution (et de son efficacité) au Congo ne se réduit pas à l'écroulement d'un système de représentations ; elle accompagne l'effondrement de tout un monde de relations sociales dont elle est constitutive. Malgré la prise de conscience de cet état<sup>23</sup>, qui s'accompagne souvent de très beaux discours d'appel au changement de mentalités<sup>24</sup>, la crise de conscience fleurit partout comme dans un mélange de bonne conscience et de mauvaise foi.

Poser ainsi la question de la lutte des classements et des positionnements dans divers champs de pouvoirs par des acteurs sociaux qui instrumentalisent l'institution au nom de l'ethnie ou de la province, c'est démonter et interroger la captation par une élite bourgeoise d'un pouvoir détenu par un individu, une famille, un clan, une ethnie, une province, un parti, un groupement (plateforme) politique. Au-delà du combat entre élites, il conviendrait de considérer qu'il existe des antagonismes de base, ceux qui opposent les détenteurs du pouvoir ou de pouvoirs, et ceux-ci aux démunis, aux laissés-pour-compte, aux petites gens, ceux qui n'ont pas leur part dans le partage du gâteau. L'expérience aura montré ainsi qu'en ce qui concerne le champ politique (mais on pourrait le généraliser à d'autres champs), le parti ou les partis au pouvoir et ce qu'on appelle l'opposition, la concurrence s'exprime plus en termes d'osmose d'un regroupement politique à l'autre plus que de véritable renversement de l'un par l'autre ou une « union des contraires »<sup>25</sup>. La réalité politique congolaise nous a habitués à ces

22 Adorno RHEODOR W., *Minima Moralia. Réflexions sur la vie mutilée*, Paris, Payot et Rivages, 2003.

23 Comme on peut s'en rendre compte dans l'énoncé des lettres pastorales des Evêques catholiques.

24 Le Maréchal Mobutu savait le faire en son temps mieux que quiconque quand il analysait le blocage du pays à travers notamment la dénonciation des dix fléaux qui grangrènaient la société zaïroise.

25 « En fait, l'union des contraires n'abolit pas l'opposition et les contraires, lorsqu'ils sont réunis s'opposent tout autant, mais autrement, manifestant la vérité double de la relation qui les unit, à la fois antagonisme et complémentarité, *neikos* et *philia*, et ce qui pourrait apparaître comme leur « nature » double si on les pensait en dehors de cette relation » : Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*,

revirements spectaculaires mais absurdes où celui qui se disait opposant hier (et qu'on prenait naïvement pour tel) change de discours, dès qu'il est associé à la gestion de la chose publique, il chante des dithyrambes et il déclame des palinodies à l'endroit de celui qu'il insultait à longueur de journées sur les chaînes de télévision.

On évitera de la sorte les préconstructions habituelles et les effets doxiques tout en s'efforçant de débusquer les non-dits des discours des uns et des autres. Ainsi, il n'est pas de société bien conçue sans que les institutions jouent un rôle de modèle et se fassent le vecteur du potentiel créatif. Le principal rôle d'une institution, sa marque distinctive, c'est son caractère initiateur, sinon inventif. Manière comme d'autres de soulever quelques questions sociologiques : qu'arrive-t-il à une société quand ses élites sont défaillantes au point de renoncer à leur rôle pilote ? Comment cette société peut-elle suppléer à ce manque ? Pourtant, ces groupements de pouvoirs ne sont pas monolithiques, et tout l'intérêt sociologique vient même de leur multiplication en plusieurs strates et des échanges qui se produisent entre celles-ci. Ainsi l'espace social congolais ressemble-t-il à un conglomérat de petites sphères qui tour à tour se retrouvent entraînées dans la grande turbulence centrale. L'opposition majeure s'articule autour des rapports de domination. Les classes les plus démunies ou des associations prennent part à la lutte des dominants. Les petites gens s'engagent dans la véritable lutte pour le classement.

#### **4. Changer le narratif**

On ne peut penser le narratif que dans un espace épistémologique de la représentation et du regard : voir et faire voir – savoir, aussi. Mais voir et savoir quoi ? Par et pour quel sujet de jouissance et de connaissance ? « Changer le narratif » est la nouvelle fleur rhétorique du moment. Mais quel est le sujet qui regarde et qui narre ? Que voit-il dans l'éblouissement du miroir que lui envoient ses yeux ? Quel en est le récit ? Quelle en est l'intrigue ? Il se peut que les personnages aient changé, ou que leurs fonctions ne soient plus les mêmes, que leur discours varie. Le sujet narrant se retire dans l'utopie d'une parole qui n'a d'autre destinataire que celui qui la profère. Il y aurait lieu d'analyser en profondeur la représentation à la fois narcissique et régressive que ce projet de changer le narratif – (sur le Congo) au lieu de changer le Congo – donne à lire quant à la conception du pouvoir politique, ou, mieux, du pouvoir et de la politique. Le je narrant qui veut changer le narratif se présente comme savourant le souverain plaisir de sa condition et de la place qu'il occupe. L'imaginaire prévaut sur le réel. Le PCA de la RVA l'a déclaré récemment, en date du 5 septembre 2023, lors d'une réunion, selon ce qu'en écrit le site électronique *7sur7.cd* :

---

Paris, Minuit, 1980, p. 353.

« Notre image compte plus que notre réalité ». Le pouvoir devient ainsi rachat jouissif d'une relation manquée. Par auto-contemplation et auto-satisfaction, le désir ou la volonté de puissance se dit, se crache, au plus seul de lui-même.

Mais ce désir est sans satisfaction par l'autre et sans partage. Ainsi, le sens des énoncés se détache de la signification de l'acte d'énonciation. S'épanouit dans cette volonté de changement du narratif une parole singulière tiraillée entre un désir d'absolu et de totalité (de sa propre quête) et un désenchantement qui ne l'est pas moins. Le mouvement est celui du boomerang : en butte à l'altérité, le sujet se renvoie sa propre image. Lorsqu'il regarde le monde, il s'en exclut et se croit exceptionnel. Croyant lui parler, il soliloque. Face à face avec lui-même, il ironise avec auto-dérision et parodie contre soi-même. Ce mouvement répond à une logique du tiers exclu et engage une parole vouée à sa propre écoute, mais malgré tout proférée. L'énonciation connote donc le contraire de ce que dit l'énoncé du projet de changer le narratif, renversant au plan de l'énoncé le sens de l'énonciation. Jouissant de l'énonciation à la suite de la déception de l'énoncé, la politique devient affaire de fiction et d'imaginaire. Dès lors, simulacre, simulation<sup>26</sup> et dissimulation tiennent lieu du réel pour les garde-chiourmes de la société.

C'est au cours de l'opération de réception et d'interprétation subjective de l'image que le sujet regardant hisse le signifiant qu'il décrit et qui rencontre l'objet de son désir au rang de signifiant essentiel, car il lui procure la jouissance, une sorte de plaisir narcissique. L'essentiel semble être la nouvelle *plenitudo potestatis* (la « plénitude de puissance »), puisque le pouvoir temporel impose aussi les croyances qui lui conviennent. Les décisions et comportements politiques sont présentés comme des dogmes immuables, ou, pis, des vérités scientifiques. On veut contrôler l'information et l'homogénéiser. Les citoyens apprennent ce qui leur confirme les opinions que les nouveaux maîtres veulent leur inspirer. Ainsi manipulés, les individus, tout en croyant agir par eux-mêmes, exécutent le programme conçu par les détenteurs du pouvoir. Comme les citoyens sont livrés aux fantômes de la crainte, le pouvoir alterne séduction et intimidation.

« Changer le narratif » mine l'autonomie de l'individu. Les détenteurs du pouvoir temporel aspirent à fonder un culte nouveau qui a pour objet l'État lui-même, ses institutions ou ses représentants, le peuple, se vantant de faire respecter les « lois de la République » et maintenir l'ordre public. Comme si le maintien de l'ordre public justifiait et excusait la violation des droits humains et permettait à la folie humaine de s'exercer. Le pouvoir politique tend à devenir une religion politique (officielle). Il dit au peuple ce qu'il faut croire et faire, peu importe le contenu spécifique du nouveau

26 Jean BAUDRILLARD, *Simulacre et simulation*, Paris, Galilée, 1981.

dogme. Il se sacralise et se sanctifie sous la forme de l'État, du peuple, ou du parti à travers deux modalités intimement liées : la première est théocratique, le parti contrôle l'État ; selon la seconde, le parti se met au service de l'État. Sous le masque de la liberté, on exerce une tyrannie plus efficace que celles qui l'ont précédée. Le champ de la nouvelle religion est immense. Elle pourra surveiller et orienter directement tout.

Le Récit colonial manipulait le discours de « la mission civilisatrice » qui vint mettre fin aux ténèbres et au chaos provoqués par ces tribus et ces peuplades qui s'entretuaient les unes les autres. Le Récit du régime de Mobutu consistait en la paix retrouvée après l'anarchie et le désordre créés par des politiciens inexpérimentés. Le Manifeste de la Nsele diffusait l'idéologie du MPR : « servir et non se servir », même quand la pratique était autre. Laurent-Désiré Kabila amena la formule magique : « le peuple doit se prendre en charge » et clama son idéologie : « économie sociale de marché ». À Lubumbashi, comme à Kinshasa, il rencontra les professeurs d'université et en appelait à leur potentiel de recherche pour développer le pays. Il améliora le salaire des policiers, des militaires et des enseignants. Pendant plus de quatre ans, il n'avait demandé aucun prêt à un organisme international. Il battit sa monnaie. Dès qu'il avait décidé de renégocier les contrats miniers « pour qu'ils profitent au peuple congolais », les Nations unies l'ont accusé de n'avoir pas respecté les droits de l'homme lors de l'invasion triomphante des troupes rwandaises, ougandaises et burundaises en 1996 sur le territoire congolais au nom de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL). Assassiné le 17 janvier 2001, il est parti avec son secret sur le fameux accord de Lemerai à propos de la cession de l'est du Congo au Rwanda. Joseph Kabila tenait à imposer le respect des « lois de la République après 32 ans de destruction mobutiste » et à soumettre le peuple à l'ordre d'un système qui chantait à la criée qu'il était à la « recherche de seulement 10 collaborateurs » fidèles et probes pour l'aider à développer le pays. Plus de quinze ans après la chute de Mobutu, le nouveau régime de 2001 justifiait la dégradation des conditions de vie et des infrastructures (malgré la révolution de la modernité qui a suivi les 5 chantiers) par l'incurie du régime de Mobutu ! Chaque fois, le discours veut recommencer l'Histoire.

L'UDPS d'Étienne Tshisekedi, qui faisait vaciller la dictature de Mobutu, symbolisait merveilleusement cette attente lumineuse de la démocratie et d'un progrès social. Là est le défi immense du régime actuel dont le récit est l'érection d'un État de droit, « le peuple d'abord », et tolérance zéro vis-à-vis de l'impunité et de la corruption. L'ambition (titanesque) du nouveau régime, selon le dire du président de la république, est de « faire du Congo l'Allemagne de l'Afrique ».

Paralyser ou mettre à bas les régimes dictatoriaux de Mobutu et de Joseph Kabila par des discours prometteurs de lait et de miel était

merveilleusement encourageant pour le peuple. Créer une économie de marché et une société libérale (une presse libre, une opposition politique), offrir dans la gestion un autre modèle social et politique (justice sociale, égalité des chances, chasse contre l'impunité et la corruption, engager le pays vers le chemin du développement) que l'on prêchait pendant plus de trente ans est une gageure immense.

Mais la perception de la gestion de la chose publique par ceux qui la subissent est chaque fois celle d'une régression. Sous Joseph Kabila, le peuple en est arrivé à regretter le régime de Mobutu jusqu'à ressusciter « La Zaïroise » lors des manifestations. Sur le régime d'aujourd'hui, on raconte préférer celui de Joseph Kabila. J'ai rencontré récemment à Addis-Abeba une jeune Congolaise, conjointe d'un médecin, grand militant de l'Udps, vivant au Botswana où, grâce à ce dernier, elle a eu la chance de rencontrer le chef de l'État qui y faisait une visite au cours de laquelle il s'est entretenu avec des Congolais. Elle me confiait, larmes aux yeux : les ministres de Mobutu avaient encore une grande dignité qui s'est perdue depuis Joseph Kabila et qui s'est étiolée maintenant. Le pays et sa population n'auraient-ils donc à choisir qu'entre la peste et le choléra ?

Dans cette configuration, « Changer le narratif » nous fait passer de la transparence du tableau à la profondeur de la banalité quotidienne, et à son opacité. Raconter, narrer consiste à rapporter du langage à du langage. À tout faire parler. À faire naître au-dessus de toutes les marques le discours second du commentaire. Le propre du savoir n'est ni de voir ni de démontrer, mais d'interpréter. Désormais le recours à l'*indice* est indispensable à la compréhension de la réalité opaque. Paradigme donc de l'indice. Changer le narratif suppose un sujet qui repère l'indice, l'interprète et reconstitue la réalité. La subjectivité du sujet qui regarde et raconte déclenche le *punctum* (*ce qui me point*)<sup>27</sup>, le détail ou objet partiel. Les personnages se mettent en scène et ne masquent jamais leur rôle de déchiffreurs et la forte présence de ceux qui font et écrivent une nouvelle histoire du pays, au fond, leur propre nouvelle histoire. Le masque dévoile autant qu'il cache. Ce sujet qui regarde occupe toute la place. Raconter les faits et gestes des détenteurs du pouvoir ne sera plus dire le monde (ou la réalité) tel qu'il est, mais tel que le voit le sujet que l'on voit. Il ne s'agit plus de représenter ce que le regard peut voir, mais ce qu'un regard aperçoit – plus exactement les modalités particulières d'une Vision qui subsume tout et fait écran à la vision. Notre regard brise et oblitère complètement le rapport de la partie au tout.

Dans une *épistémè* où « signes et similitudes s'enroulent réciproquement dans une volute qui n'avait pas de terme »<sup>28</sup>, on voit que tout signe répond à un autre signe, et que le discours se déploie dans la résonance de tout à

27 Roland BARTHES, *La Chambre claire. Notes sur la photographie*, Paris, Cahiers du Cinéma, Gallimard, Seuil, 1980. Voir chapitres 17 à 23, et p. 71.

28 Michel FOUCAULT, *Les Mots et les Choses*, Paris, Gallimard, 1968, p. 178.

tout et dans une amplification incessante du passé par voie de *variations*. La prose de fiction au XVII<sup>e</sup> siècle était précisément un grand jeu de variations sur une série de thèmes hérités de la tradition épique. Dans le champ du Récit, l'art consiste à « enrichir la matière », ce qui revient à mettre du récit sur du récit, de l'ornement sur de l'ornement, du langage sur du langage (et donc un méta-langage ou un méta-récit). Ce que le citoyen-lecteur est ainsi invité, par dénégarion, à lire, c'est le morceau rhétorique de la vision du pouvoir dans sa narration, *topos* composé d'une accumulation de *topoi*, dont le sens importe peu, malgré les détails des faits racontés et présentés comme inédits dans l'histoire du pays.

Mais ces détails apparaissent au niveau d'un narratif qui tente de représenter ce qui est déjà une représentation ; la narration opère ici une méta-représentation. On peut observer, de surcroît, que le sujet qui narre et qui regarde le réel a perdu le sens de la réalité, ce qui a pour effet de faire planer le doute sur le référent. Le narratif s'inscrit dans le déploiement des formules rhétoriques et ornementales qui suffisent à l'imagination pour se les représenter. Le narratif décrit le dispositif dans lequel il se donne à voir, qui désigne les détenteurs du pouvoir (« Warriors », « gouvernement des surdoués », « une équipe qui gagne ») comme créatures appartenant au personnel mythologique et dont la narration n'a d'autre fonction que celle de l'embellissement. Le référent de cette narration n'est pas des aspects particuliers du monde « réel », mais bien tel ou tel fragment de l'immense texte du passé. « Changer le narratif », c'est refuser de dire et de voir la réalité telle qu'elle est, mais créer un univers, se réfugier dans la réalité qu'on imagine. « Changer le narratif », c'est s'intéresser au pouvoir, et non à la politique. En effet, le peuple a besoin des actions concrètes des dirigeants pour améliorer son quotidien, et faire avancer le pays, non de discours malgré les bonnes intentions, mais des idées que les actions mettent en pratique pour bâtir un « pays plus beau qu'avant ».

Alors, il faudrait peut-être une conclusion. Mais je pense que la conclusion, c'est à chaque Congolaise et à chaque Congolais de la tirer. On est chacun aux prises avec les institutions de la République, dans sa province, dans sa ville, dans sa cité, dans sa famille, dans son voisinage, dans sa maison, dans sa case, dans son champ, dans sa paroisse, dans son diocèse, sur la route, au marché, à l'école, dans des hôpitaux, dans les administrations publiques, aux ONG, à la radio, à la télévision ... Ces problèmes des institutions et de leurs représentants relèvent de la sociologie politique, du droit, des sciences politiques, mais pas seulement, c'est aussi un problème de société, un problème des citoyens. Ce problème est donc celui des Congolaises et des Congolais. Il est nôtre.

Et j'espère être parvenu à ce propos à faire comprendre et expliquer l'intérêt de la littérature comme science de l'organisation de l'espace, comme méthode d'approche des problèmes concrets de la vie courante, comme

science utile à la société et nécessaire à son progrès et à sa marche vers le bonheur, nous posant en sujet libre, critique et capable de penser seul, de briser les liens qui nous attachent à des groupes que nous n'avons pas choisis. La littérature nous permet de percevoir la question des rapports entre l'institution et la vérité, de la pensée et de l'action. Elle est une science qui montre que, dans la gestion de l'institution, les principes valent plus que les circonstances, et que dans la poursuite exclusive de l'intérêt collectif, la fin ne justifie pas les moyens. Elle nous demande de prendre garde à l'esprit de propagande qui se substitue partout à l'esprit de vérité, chacun rêvant que sa pensée soit la pensée des masses. La littérature est un appel constant à notre raison, ce qui empêche un peuple d'être foule et l'amène à décider de sa propre conduite. ■



## *Courrier des lecteurs*

Objet : Félicitations pour votre excellent article !

Cher **Professeur Muluma**,

Après la lecture de votre article paru dans *Congo-Afrique*, n° 589, novembre 2023, pp. 1059-1076, je vous adresse mes très vives et sincères félicitations. Votre article contribue à faire prendre conscience aux lecteurs du contexte historique et géopolitique dans lequel ils vivent et pensent mais sans le penser et sans agir consciemment sur ses dynamiques.

Continuez sur cette lancée. À cet effet, vous avez bien fait de vous associer des chefs de travaux qui vont continuer ces recherches libératrices après nous leurs aînés.

Bravo.

Veuillez agréer, Cher Professeur Muluma, l'expression de mes vives et sincères félicitations à vous et à vos co-auteurs (**Séraphin B. Nacyimba, Teddy I. Mabolu, Gerlas P. Kisonia**).

**Hippolyte MIMBU**